



## **ORGANISER UNE SORTIE AU PRIX LIBRE**

### **Le prix libre, c'est quoi ?**

On parle ici d'une pratique solidaire et inclusive pour permettre à tou-tes d'une part de profiter des différentes activités proposées et d'autre part de permettre à l'avenir d'accueillir de nouveaux publics.

Le prix libre implique une notion de responsabilisation et d'entraide dans l'échange : ce n'est pas une quelconque organisation qui fixe le prix, mais les participant-es.

Ce n'est pas un modèle économique en tant que tel, mais il permet de réfléchir à l'impact de la société marchande sur notre façon de vivre, de consommer, d'envisager la notion de juste prix, pour soi et pour l'autre.

Il s'agit en fait d'un système avec une responsabilité collective portée par l'association et la responsabilité individuelle de chacun.

### **Pourquoi organiser une sortie au prix libre ?**

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus : la participation aux sorties de tous les publics, la démarchandisation des activités humaines... et une comptabilité simplifiée (on oublie les tricounts et les comptes financiers interminables)

## **MAIS CONCRÈTEMENT, JE FAIS COMMENT ?**

### **Estimer le coût d'une sortie**

Il est important d'estimer le coût global de la sortie et de le communiquer au moment des inscriptions. Il faut prendre en compte :

- l'hébergement
- le transport : billets de train, location de voitures, essence, péages
- les repas : 12-14 euros par jour (retour d'expérience du Mur XXème)

et y soustraire la subvention de l'association.

Rappel du calcul de la subvention (applicable pour les séjours de 2 nuits minimum) :

- 2 nuits : forfait de 45€
- 3 premières nuits : 15 €/nuit
- Nuits 4 à 7 : 10 €/nuit
- Nuits 8 à 14 : 5 €/nuit
- Nuits > 14 : Aucune subvention

### **A noter :**

- Le prix des repas peut varier en fonction des us et coutumes de chacun (végétariens, sans alcool, etc.). N'hésitez pas à adapter la répartition des coûts (exemple : indiquer le budget repas avec/sans alcool pour que chacun se positionne).
- Si des voisins participent à la sortie, indiquer le coût sans la subvention de Cimes 19.

### **Récupérer l'argent**

L'utilisation d'espèces est une obligation pour que l'anonymat soit respecté. Par conséquent, lors de l'ouverture des inscriptions, il est important de préciser que les participants devront prévoir d'avoir du liquide sur eux (il n'y a pas de distributeurs dans tous les villages de Bourgogne ou de montagne). Aucun paiement en CB, ni avant ni après.

Les participants doivent accepter de jouer le jeu du prix libre s'ils s'inscrivent.

L'argent doit être récolté le plus tôt possible au début de la sortie (par exemple dans le train), ou si possible avant le départ. La contribution de chacun est libre, connaissant le prix par personne de la sortie.

L'argent est ensuite dépensé pour payer les frais tout au long du séjour : courses, hébergement, essence, etc.

Pour le pot commun, prévoyez un sac avec lien coulissant par exemple, plutôt dans une matière étanche. Veillez à ce que la remise de l'argent puisse se faire de façon à respecter l'anonymat de chacun.

### **Gérer l'argent pendant la sortie**

Le but est de n'utiliser que les espèces pour les dépenses pour éviter d'avoir trop d'argent liquide sur soi. En camping, cela peut être délicat à gérer par exemple.

Pour chaque sortie, il faut désigner un ou deux trésoriers qui vont conserver le pot commun et le sortir dès que de besoin. Cela ne signifie pas que ce sont eux qui se chargent de faire toutes les courses !

### **Et la subvention de l'association dans tout ça ?**

Il est fortement conseillé de demander le montant total des subventions du club en amont pour payer une partie des frais avancés (achat de billets de train, versement d'arrhes pour l'hébergement, etc.) ou pour alimenter la caisse de la sortie (retrait d'espèces directement injecté dans le pot commun).

En cas de frais à avancer, ils peuvent directement être payés par le club, ou bien par l'organisateur (ou un participant) qui se fait directement remboursé par le club.

### **Et si j'ai avancé des frais en amont?**

Certains frais peuvent nécessiter d'être payés avant la sortie, par un participant (exemple : location de voiture, billets de train).

Dans ce cas, la personne, au moment de mettre l'argent dans la caisse, déduit le montant des frais avancés à la somme qu'elle souhaite mettre dans la caisse.

Si malgré tout elle doit récupérer de l'argent, elle est remboursée avec l'argent de la caisse, en liquide.

S'il n'y a plus d'argent dans la caisse, la personne informe le trésorier de la sortie du montant qu'elle doit récupérer (voir "Suivi du budget").

### **Suivi du budget**

Plus besoin de faire un tricount ! En revanche, il est nécessaire de tenir à jour la liste des dépenses afin de connaître le montant de la sortie et savoir au final si elle est déficitaire ou excédentaire.

Si le pot commun se vide complètement pendant la sortie et qu'il reste des dépenses à engager (cas rarissime d'après le retour d'expérience du Mur XXème), les trésoriers préviennent les participants en indiquant le montant manquant par personne et invitent ceux qui le veulent/peuvent à renflouer la caisse.

A l'issue de la sortie :

- Si le budget est déficitaire, l'organisateur informe les trésoriers de Cimes 19 du déficit et l'association rembourse les personnes ayant donné plus d'argent que souhaité pour payer les frais pendant la sortie, par virement.
- Si le budget est excédentaire, les trésoriers sont prévenus et l'excédent est versé à Cimes 19 en liquide ou par virement (dans ce cas, la personne qui fait le virement garde l'argent liquide).

### **Et les voisins dans tout ça ?**

Si la sortie compte des participants non adhérents à Cimes 19, ils sont bien entendu intégrés au système du prix libre comme les autres.

En revanche, ils ne bénéficient pas de la subvention du club.